

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

27 OCT. 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



20130110

N° d'entreprise : **0445 100 930**

Nom

(en entier) : **The Association of European Renewable Energy
Research Centres**

(en abrégé) : **EUREC**

Forme légale : **GEIE**

Adresse complète du siège : **Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Démissions, nominations et changement au Statuts

Lors du Conseil exécutif du 10 mars 2020, il a été acté la démission de Mme Paola MAZZUCHELLI du poste de Secrétaire Général chargé de la gestion journalière le 30 avril 2020 et la nomination à ce même poste de M. Gregory Hugh ARROWSMITH demeurant à 1030 Schaerbeek, Avenue Ernest Cambier 47 à partir de 1 mai 2020.

Lors de l'Assemblée Générale du 8-9 juin 2020, il a été acté la démission de Roger NORDMAN du poste d'administrateur et de Vice Président du conseil d'Administration le 30 juin 2020 et la nomination à ces mêmes postes de Wolfram SPARBER (EURAC, Drususallee/Viale Druso 1, I-39100 Bozen/Bolzano, Italie) du 1 juillet 2020 au 31 Décembre 2020.

Lors de l'Assemblée Générale du 1 septembre 2020, il a été acté la démission à partir du 1 janvier 2020 de GÜNAM Centre for Solar Energy Research and Applications, Dumlupinar Blürel 1, 06800 Ankara, Turquie ("membre associé") et de ICUBE-EMRS BP 20-23, Rue du Loess, 67037 Strasbourg Cedex, France ("membre plein") Il a également été acté la démission aux fonctions de Commissaire le cabinet d'audit HLB Dodémont - Van Impe & C° BVBA (BE: 0428 148 201) à l'issue de cette Assemblée Générale et ce changement au Statuts d'EUREC: le 4e paragraphe de l'Article 15 bis ("Conseil exécutif") qui commence "De Vergadering der Leden verkiest" est remplacé par le suivant:

[début->]Lorsqu'un appel à candidatures est prévu pour i) un renouvellement général du Conseil à la fin d'un mandat de trois ans ou ii) à tout moment entre deux renouvellements généraux du Conseil s'il y a moins de 10 sièges occupés et que cela est officieusement connu qu'il y a au moins un candidat pour un siège vacant, la procédure suivante est suivie:

Pré-Collège des membres,

1. Un appel à candidatures est publié, les membres étant invités à faire part de leur intérêt à être candidat au plus tard un mois avant le collège des membres.

Au Collège des membres,

2. Un vote à bulletin secret a lieu pour décider du nombre de sièges à ouvrir au Conseil exécutif. Le système de vote préférentiel est utilisé pour ce vote, les options étant de créer un Conseil de 8, 9 ou 10 personnes;

3. Les candidats se présentent et sont interrogés;

4. Un vote est organisé pour élire les représentants au Conseil au scrutin secret. Le bulletin de vote répertorie les candidats et un nombre égal d'options pour «Rouvrir les candidatures» et l'option de s'abstenir.

5. Les candidats occupent le nombre de sièges choisi dans l'ordre du nombre de voix qu'ils recueillent, à condition d'obtenir au moins $V/2$ voix, où V est le nombre d'électeurs.[<-fin]

Le 6e paragraphe du même Article (qui commence "Kandidaturen voor deze verkiezingen") est supprimé.

Signé

Gregory Hugh ARROWSMITH
Secrétaire Général

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).